



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équipements

Question écrite n° 84919

Texte de la question

M. Jean-Paul Lecoq attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la menace de fermeture qui pèse sur l'entreprise Cooper Standard située à Bolbec qui emploie 317 salariés, après plusieurs vagues de diminution des effectifs. Cette entreprise vient de connaître des modifications de son actionnariat et des éléments laissent penser qu'elle pourrait faire l'objet d'une fusion avec un autre équipementier automobile avec des conséquences dramatiques en matière d'emplois. L'entreprise aurait fait appel au Fonds de modernisation des équipementiers automobiles en ce sens. Les investissements du FMEA, réalisés en partie avec de l'argent public provenant du fonds stratégique d'investissements, ne sauraient décemment contribuer à des réductions d'emplois et à des destructions de sites industriels en Haute-Normandie, région qui dispose d'un outil industriel performant et de savoir-faire reconnus dans le secteur de l'automobile. Un potentiel qui ne doit pas être davantage mis à mal, tant pour des raisons économiques que pour les ravages sociaux que de nouvelles suppressions d'emplois entraîneraient. La pérennité et le développement de la filière automobile en Normandie commandent en effet que le tissu des équipementiers et fournisseurs soit maintenu. Par ailleurs, l'annulation du comité central d'entreprise Cooper Standard qui devait se tenir le 9 juillet dernier n'a pas vraiment rassuré les salariés sur leur avenir au sein de l'entreprise. Il semblerait qu'aucun licenciement pour motif économique n'aurait lieu en 2010 mais le doute subsiste au delà de ces 6 mois de répit. Face à ce flou, il lui demande s'il compte prendre des mesures gouvernementales pour maintenir le site industriel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Lecoq](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84919

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8235

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)